

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-  
Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,  
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,PROCURATIONS : Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Madame VIALA  
Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS  
Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL  
Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur  
DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur  
VERGUES Michel.SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine,  
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.SEANCE N° 2DELIBERATION N° 1DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de  
séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- DE DESIGNER Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 10 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de  
la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*  
<http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202312-20230203-20230302\_1-DE  
Reçu le 09/02/2023